

MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION en ERGOTHERAPIE **septembre 2022***

L'Institut de Formation en Ergothérapie est autorisé par arrêté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à dispenser la formation d'ergothérapie pour 45 étudiants. Il dispense un enseignement sur 3 années, défini par l'arrêté du Ministère de la Santé du 05 juillet 2010. Il prépare au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (décret n°70-1042 du 6 novembre 1970) et délivre le grade licence.

1/ Admissions par PARCOURSUP : (40 places)

Pour la rentrée de septembre 2022, un processus d'admissions par Parcoursup est mis en place à partir de janvier 2022. Ce principal mode d'admission concerne les candidats néo-bacheliers ou en correction de trajectoire d'études.

2/ Admissions des candidats en reconversion professionnelle : (5 places)

Des candidatures sur dossier sont recevables selon les textes de références. **Seules les personnes relevant de la formation continue professionnelle**, justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale peuvent prétendre à cette possibilité d'admission sur dossier, selon le titre 2 du décret du 17 janvier 2020. Les dossiers sont à envoyer selon les conditions de la plateforme « eCandidat » à partir **du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 mars 2022** : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

Vous conformer au document « [Procédure de candidature et modalités de sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue](#) ».

Le dossier complet doit être transmis dans le délai de rigueur. La liste définitive est validée courant juin par un jury en prévision de la rentrée universitaire de septembre.

3/ Admissions pour les candidats extracommunautaires diplômés en ergothérapie :

Dans la limite de 5 % de l'effectif d'une promotion, l'Institut peut recevoir des ergothérapeutes diplômés en pays extracommunautaires et qui désirent exercer en France. Ils doivent pour cela satisfaire aux épreuves d'admissibilité et d'admission organisées par l'Institut en juin ou juillet de chaque année (Articles 34 à 36 de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute). Date limite de dépôt des dossiers au 31 mai 2022. Renseignements auprès de notre secrétariat : secretariat-kep@univ-lyon1.fr.

4/ Toute admission définitive est subordonnée :

- 1° Au règlement des frais de scolarité,
- 2° A la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession,
- 3° A la production d'un certificat médical de vaccination antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, l'antihépatite B est demandé pour les stages en milieu sanitaire.